# L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.,
No. 81, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 17 NOVEMBRE 1841.


POUR GOUVERNEUR
## HENRY JOHNSON

Le général SCOTT vient de publier une lettre contenant sa profession de foi.

En politique le général Scott est démocrate whig. Il a été partisan de la guerre en 1806 et 1812 et il a soutenu les administrations de Jefferson, de Madison et de Monroe.

Il pense qu'à la Cour Suprême appartient de décider en dernier ressort les questions qui peuvent surgir de l'interprétation de la Constitution.

Il est pour une restriction du droit de veto ainsi que pour une diminution de l'influence personnelle du Président.

En fait de fonctionnaires il exigerait toujours capacité et honnêteté.

Il n'est pas en faveur du principe d'un terme unique de quatre ans pour le Président: cependant il consentirait à voir amender la Constitution de manière à interdire toute réélection en portant le terme à six ans.

S'il avait fait partie du Congrès à la dernière session extraordinaire il aurait voté pour le bill de distribution, pour le bill des faillites et pour le second bill créant une Banque Nationale, persuadé qu'une institution de ce genre est non-seulement utile mais indispensable.

Enfin il accepterait la candidature si elle lui était offerte pourvu qu'on n'exigeât pas de lui qu'il renonçât à ses principes.

Nous donnons un extrait de cette lettre parce que c'est un document historique qu'il est du devoir de la presse d'enregistrer. Mais nos sympathies sont pour un homme qui n'a pas besoin d'exposer ses principes parce qu'ils sont écrits dans toute sa carrière politique; pour un homme que nous connaissons, que le pays tout entier connaît et dont on est sûr d'avance; pour un homme qui a sacrifié sa vie et son admirable talent à son pays et que ses concitoyens doivent porter à la présidence pour eux plutôt que pour lui.

RHODE ISLAND.—L'importante question qui s'agite en ce moment dans le Rhode-Island, semble destinée à passer par toutes les phases qui signalent d'ordinaire les transformations politiques. Tandis que la majorité des citoyens, privée de droits politiques par la charte de Charles II, réclame l'abolition de cette charte, qui, bien qu'elle contienne, on doit l'avouer, quelques dispositions libérales, est loin de répondre aux besoins actuels de la population; la minorité qu'elle favorise, refuse de satisfaire à ces équitables réclamations et se montre décidée à maintenir un état de choses dont elle recueille tous les bénéfices. La lutte se trouve à l'heure qu'il est, engagée bien nettement de cette sorte entre les privilégiés et les adversaires du privilége. Elle n'est pas sans danger, car le seul pouvoir qui put s'entremettre entre les deux partis, le seul dont l'intervention pût amener une solution pacifique, la législature d'Etat a refusé d'agir en cette conjoncture: elle n'a pas voulu autoriser la convocation d'une convention dans le but d'adopter une nouvelle constitution ou de confirmer l'ancienne loi fondamentale. Mais ce que la Législature n'a pas osé faire par excès de prudence sans doute, le peuple s'est chargé de l'accomplir lui-même. Une convention a été convoquée, elle a rédigé une constitution qui a été présentée à la sanction du pouvoir législatif et l'on attend le résultat de cette énergique et grave manifestation.

La conduite des citoyens du Rhode-Island a soulevé de grandes discussions, car elle touche à une question d'une importance vitale pour la liberté. Les uns la justifient et prétendent qu'elle est parfaitement légitime dans les conjonctures actuelles, les autres au contraire l'attaquent comme illégale et révolutionnaire. Qui y a-t-il de fondé dans la défense et dans l'accusation? Essayons de le saisir.

Le principe de la souveraineté du peuple est la pierre fondamentale de nos institutions. Or ce seul principe suffit à la justification des habitants du Rhode-Island. La majorité du peuple d'un état a-t-elle le droit de convoquer une convention, sans obtenir préalablement la sanction des autorités auxquelles elle est soumise? Voilà toute la question et la réponse est bien claire: sans nul doute la majorité du peuple a ce droit, comme elle a eu celui d'adopter une première constitution, comme elle aurait encore celui de défendre ses libertés, si elles venaient à être menacées, ceux à qui la garde en a été confiée. Si en effet un certain droit et tous les garanties du peuple contre les envahissements de ceux qu'il délègue au pouvoir. Avouons-le tout nous avouerons que c'est là un moyen extrême et dont il faut user avec la plus grande circonspection avec la plus scrupuleuse réserve. La [illegible] Rhode-Island va [illegible] plus? Nous ne le pensons pas.

La charte qui forme la loi fondamentale du Rhode-Island, a été imposée de dater de près de deux siècles; elle pouvait être excellente à l'époque où elle fut octroyée, elle a pu même être utile à l'état que a régi, tant que la population de cet état s'est maintenue dans des limites très restreintes; mais aujourd'hui elle n'est plus qu'une loi injuste et mauvaise qui dépouille du droit de suffrage des milliers de citoyens justement appelés à jouir des droits politiques; elle donne un privilége exorbitant à une certaine classe d'individus; elle crée en quelque sorte, dans un pays démocratique, une aristocratie d'une espèce particulière. Qu'est-ce donc cette aristocratie d'un titre essentiellement populaire, qu'on ose? Le mot ne dit pas la chose et les hommes libres du Rhode-Island ne sont en effet qu'au détriment de la plus grande partie de leurs concitoyens.

Une pareille situation explique assez la nécessité qu'il y avait pour le peuple à convoquer une convention, et l'on ne saurait prétendre que cette convocation soit illégale et révolutionnaire. Chaque jour ne voit-on pas des conventions s'assembler sans autorisation législative, pour recommander des mesures d'utilité publique ou nommer des candidats pour les hautes charges de l'Etat. Si le peuple possède cette faculté lorsqu'il s'agit de semblables objets, peut-on la lui refuser lorsqu'il s'agit d'objets plus importans? Nous ne croyons pas qu'on puisse répondre oui. La convention populaire de l'Etat de Rhode Island nous semble donc pleinement justifiée par ces simples réflexions, et les efforts que fait aujourd'hui la population éclairée de ce petit état pour détruire le vieux palladium d'une classe privilégiée, méritent la sympathie des hommes qui veulent la liberté et l'égalité pour tous.

☞ Un journal a prétendu que la partie française de l'Abeille était en contradiction avec la partie anglaise relativement aux affaires du New-Jersey. Nous lui avons fait remarquer qu'il avait commis une erreur en disant cela ainsi qu'il pouvait s'en convaincre en lisant tout l'article dont il avait pris une citation isolée, et que nous comptions sur sa loyauté pour la rectifier. Maintenant que, malgré notre réclamation, il garde le silence, nous devons nécessairement supposer que l'erreur a été commise sciemment et malicieusement.

*Navire à vapeur Caledonia.*—Ce navire devant partir de Boston pour l'Angleterre, le 1er décembre, les lettres devront être déposées à la poste d'ici au 20 de ce mois.

### COUR DU RECORDER.
*Première Municipalité.*

Félix Delery et Charles Faure accusés d'avoir troublé la tranquillité publique condamnés à fournir $500 de cautionnement.

George Morgan condamné à fournir un cautionnement pour la conservation de la tranquillité publique.

### COUR CRIMINELLE.
*Séance du 16 novembre.*

George Williams et George Thompson accusés de vol, trouvés coupables par le jury.

George Howard, accusé d'assaut et batterie sur la personne de Jack Williams avec intention de le tuer, reconnu coupable.

James Brown accusé d'avoir volé Charles Hurtubie, absous.

André Morrison et Thomas Powell, accusés de meurtre commis à Lafayette sur la personne de Mr L. Layton. Le jury n'ayant pu s'accorder, S. H. le juge l'a laissé enfermé jusqu'à ce matin 10 heures sous la garde du shérif.

La malle du Nord nous est arrivée hier assez tôt, mais nous y avons cherché en vain des nouvelles de l'étranger. On lit dans le Baltimore Sun: "Un individu arrivé hier par la voie du chemin de fer de l'Est, rapporte que la Britannia était arrivée à Boston, et que les nouvelles d'Europe étaient des plus importantes." S'il en est ainsi, la malle d'aujourd'hui nous apportera nos [illegible], et nous verrons ce que c'est que ces nouvelles importantes.

FAIT DE CONFLIT.—Un contesté à l'un des représentants du district, Lucas, dans l'état de l'Ohio, se trouve [illegible]; son adversaire, celui qui semble avoir le plus de droit à aller siéger à la Chambre, est un Whig, en sorte que si on l'élève à la dignité de représentant, ce qui est à peu près sûr, il y aura dans la Chambre égalité de voix.

Il existe à New-York une secte qui croit à l'arrivée prochaine [de la fin du monde en 1843] d'un messie qui établira son royaume [illegible] et nous [illegible] l'ancien Messie. Les sectaires, qui sont assez nombreux pieux personnages, tiennent leurs assemblées dans le Tabernacle de Broadway.

### INTERIEUR.

Nous apprenons par la Gazette de Baton Rouge, que la foire dont on parlait depuis longtemps, s'est ouverte lundi matin, le 8. Tout le monde, dit la Gazette, "a été surpris de voir une assemblée aussi nombreuse et aussi respectable." Puis elle donne une liste assez longue des objets et des animaux qui y ont été exhibés.

SUCRE.—Il est maintenant à peu près certain, au dire des journaux de la campagne, que la récolte de sucre sera d'un tiers moindre que les récoltes ordinaires. Les gelées sont venues tarir la sève des cannes, avant qu'elles n'eussent atteint le dernier degré de maturité.

Nous lisons dans le N. Y. Courier—Les commodores Stewart, Biddle, et Read ont failli devenir les victimes d'un accident survenu jeudi matin. Ils venaient de mettre pied à terre au débarcadaire du Fulton Ferry, quand le ferry boat vint heurter la petite embarcation qui les avaient transportés, et la brisa en mille pièces. Ces trois commodores doivent présider la cour martiale devant laquelle comparaîtra le capitaine de la frégate Brandywine.

—Le gouverneur Fitz Patrick de l'Alabama, entrera en fonctions le 22 courant à Tuscaloosa.

—Nous lisons dans le *Mobile Advertiser*: Quelques filous se sont introduits avec effraction, samedi soir, dans le magasin de MM. Fry & MacCrary, rue du Commerce, et en ont emporté la jolie somme de douze cents piastres. Heureusement que ces douze cents piastres n'étaient composées que de billets de la Banque dite *Brandon*, de la Banque de Pansacole, et d'autres billets qui n'ont pas cours. Vraiment, il n'y avait pas là de quoi les indemniser du danger qu'ils ont couru à enfoncer la porte.

M. Harden, de l'Express, est un des candidats à la Législature du Massachusetts. C'est, dit-on, un homme d'une prodigieuse activité, qui ne perdra pas tem[ps] à faire de longs et fastidieux discours, mais qui ira droit au fait, et agira consciencieusement.

LE PRESIDENT.—Nous venons d'apprendre, dit le Norfolk *Beacon* du 8 novembre, que le président des Etats-Unis s'est mis en route de Williamsburg pour le comté de Charles City, d'où il partira demain pour Richmond. S'il en est ainsi, le Président arrivera à Washington, jeudi prochain.

NORFOLK, 8 novembre.—Le navire de guerre *Constitution*, capitaine Turner, mouillé devant le Naval Hospital, a mis à la voile samedi soir, et est allé jeter l'ancre au Navy Yard, où il débarquera son équipage et désarmera. (*Beacon*.)

VOYAGE EN HOLLANDE.—Le New York Tribune rapporte que, mardi soir, le capitaine H. W. Teal, employé de la Douane, aperçut dans l'eau, bien au-delà de la batterie, une vieille femme, nommée Mary Driscoll, qui nageait vers un bateau, et criant de toute la force de ses poumons "ship ahoy". Elle disait qu'elle allait en Hollande. Le capitaine Teal pensant avec raison qu'il était assez difficile d'arriver en Hollande à la nage, se jeta dans une embarcation, rama vers la nouvelle sirène, et l'arracha à sa périlleuse situation. Elle fut conduite à la geôle, où on sécha ses vêtemens et où l'on prit le plus grand soin d'elle. Mercredi matin, elle fut conduite au bureau de police, où elle déclara sérieusement qu'elle était "l'héritière d'Irlande et de la princesse Rusky Fusky Muskey." Comme personne ne connaissait ladite princesse Rusky Fusky Muskey, l'héritière fut envoyée dans un hôpital de fous, dans Blackwell's Island, où on travaille à lui restituer la raison, s'il est possible, à défaut de son titre.

### EXTERIEUR.
NOUVELLES DU TEXAS.

Par le steamship *New-York*, capitaine Wright, arrivé en trente heures de Galveston, nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 10 courant inclusivement. Quarante passagers sont arrivés par le New-York.

Rien de nouveau dans ce pays, en fait de politique, si ce n'est que le Congrès a reçu le message du président Lamar. Ce message a le malheur d'être long, très long. Nous tâcherons d'en faire un résumé. Le Président commence de se féliciter de la prospérité du pays. Les relations du Texas avec le Mexique ne sont pas très amicales; il croit que les difficultés ne peuvent se résoudre que par la voie des armes. Il annonce même formellement que les hostilités commencent prochainement, et que l'escadre texienne est à être jointe aux forces de Yucatan, pour bloquer les villes maritimes du Mexique. Il déclare que c'est le seul moyen de ramener le gouvernement mexicain à des sentiments plus pacifiques à leur égard. Il s'opposera pourtant de toutes ses forces à l'invasion du Mexique: il est seulement nécessaire d'établir des postes militaires à l'Ouest des *Nueces* pour la protection de cette partie du territoire.

Tout est au mieux avec la France. L'affaire de M. de Saligny n'amènera aucune difficulté. Quant à la Grande Bretagne, les traités entre ce pays et le Texas ne seront ratifiés qu'en juin 1842. Rien de nouveau du côté des Etats-Unis.

Le Président Lamar dit quelque chose en passant de l'expédition de Santa-Fé; cette expédition aura pour résultat immédiat de faire connaître cette partie du Mexique, dont on sait la sympathie des habitants pour les Texiens: le commerce aussi ne pourra qu'y gagner. Le reste du message est consacré entièrement à la discussion d'intérêts de peu de valeur.

Les habitants d'Austin avaient été jetés dans la consternation par la rumeur de l'approche de plusieurs centaines de Camanches. Les dernières nouvelles reçues de cette ville, n'en faisaient pas mention, ce qui nous porte à croire que ce bruit était dénué de fondement.

### VARIÉTÉS.

TABLETTES TURQUES.
ANECDOTES SUR MAHMOUD.

Une des habitudes favorites du calife Haroun-al-Raschid était, comme on sait, de se promener, la nuit, sous un déguisement, dans les rues de Bagdad, accompagné de son grand visir Giaffar et de son grand eunuque Mesrour. Il voulait ainsi, disait-on, savoir ce qu'on disait de lui hors de son palais, entouré de ses ministres, aux [illegible] de la religion et de l'empire; il s'assurait surtout de ses propres yeux, si la police de la capitale était bien faite. C'est là ce que le célèbre Galland, d'après d'autres, et beaucoup d'autres, ayant traduit des contes et de l'histoire, nous rappelle dans ses *Mille et une nuits*, et cette introduction pittoresque à la plupart des récits dont il nous a dotés a été avec tant d'art, est en général un des premiers de l'ouvrage qui piquent le plus vivement la curiosité. Les *Mille et une nuits*, en effet ou plutôt ce vaste monde du merveilleux qui se mêle toujours à la fiction ou à la chronique, sont à la fois un des livres les plus originaux et les plus exacts que nous possédions sur l'Orient, dont penchant inné de notre esprit à croire tout ce qui sort de la sphère positive de la vie, soit que ces fables et poétiques, en occupant fortement la pensée, l'identifient sur le champ avec un monde tout nouveau, nous acceptons volontiers, non-seulement comme possibles, mais comme réelles, les étranges inventions du génie arabe. Bien plus, lorsque l'esprit, échauffé de ces aventures singulières, s'est refroidi graduellement, la réflexion confirme en partie ce qui avait déjà séduit l'imagination. Si on qu'on ait de lecture on rassemble, on trie, on compare, on se souvient; et aussitôt, à travers le voile diaphane du mensonge, que le regard prend encore plaisir à voir flotter, devant lui, tout un empire écroulé une société évanouie, nous apparaissent victorieusement parleurs côtés les plus lumineux, les plus saisissans et les plus vrais.

Cet usage où était, dit on, le calife Haroun de s'informer des besoins de son peuple, en parcourant la nuit, incognito, les rues de Bagdad, est certainement bien antérieur à son époque, quoiqu'il soit un des traits distinctifs de son caractère. On n'aurait ici aucune peine, si l'on était assez abandonné du ciel pour faire un misérable étalage de quelques bribes d'érudition, à prouver que, depuis le roi de la nécromancie, Salomon, fils de David, jusqu'au dernier prince de Ninive, Sardanapale, dont la mémoire nous été léguée dans une épitaphe infâme ou sublime, cette coutume fut celle de tous les despotes de l'Orient. Mais on a le sens commun de s'en tenir à des exemples plus modernes: ils sont nombreux et viennent de haut. A quoi bon même citer l'illustre padischa Soliman, lequel vainquit Rhodes, asservit le Danube, reconquit l'Egypte, et fut dompté par Roxelane; ou bien celui des Achmet à qui Stamboul est redevable de sa plus belle mosquée? Le défunt sultan Mahmoud n'est-il donc pas une autorité qui doive nous suffire? Les rébellions, les séditions fréquentes dont son règne fut agité, à cause de ses tentatives de réforme, lui persuadèrent souvent d'entendre par lui-même les plaintes les plus cachées qui échappaient au peuple, tantôt sur l'inflexible exécution de ses édits, tantôt sur les vexations de son gouvernement ou les exactions particulières des pachas et des vizirs. On raconte à ce sujet une foule d'anecdotes, sérieuses ou plaisantes, parmi lesquelles nous en choisissons trois qui sont moins connues. Mieux eût valu sans doute ne pas fatiguer d'abord l'attention de cette espèce de préface, mais on se laisse aller parfois à la sotte vanité de phraser, comme les autres.

*Le Caïdji.*—Quinze jours environ après le massacre des janissaires, par une nuit sans lune, sultan Mahmoud, qu'on avait vu partir dans la matinée pour Beshik-Tash-Kiosk, situé assez loin sur le Bosphore, aborda secrètement dans une caïque à la pointe du sérail. Il portait le costume d'un simple soldat de marine, le bostandji-bachi et le silihdar, vêtus en matelots, l'accompagnaient dans cette excursion. La garde de la caïque qui les avait amenés à terre fut confiée au bostandji-bachi; le silih-dar suivit le sultan, et tous deux, après s'être dirigés vers le port, s'engagèrent dans le tortueux quartier du Fanar.

Ils y erraient depuis une demi-heure, sans que rien encore intriguât leur curiosité; les lumières commençaient même à s'éteindre aux fenêtres grillées des maisons, et nul murmure ne montait de la profondeur des vestibules, quand soudain le léger grincement que fait une clé en tournant dans la serrure d'une porte, éveilla un écho dans la rue. La porte fut entrebâillée mystérieusement, un homme se glissa dans une allée sombre, où ses pas se perdirent couverts par le bruit du battant qui retombait derrière lui. Une vague lueur serpenta bientôt à la croisée d'une salle au rez-de-chaussée qui donnait sur la rue. Cette croisée, fort étroite, était défendue par de gros barreaux de fer; elle était, en outre, presque hors d'aspect; de manière que le sultan ne put contenter l'envie qu'il avait d'épier ce qui se passait dans l'intérieur. Il allait pourtant, avec l'aide du silih-dar, atteindre peut-être aux barreaux d'en bas; mais à l'instant la clarté, changeant de place, rampa sur le mur opposé et s'éclipsa. Un pas plus lourd que le premier résonna dans le couloir, la porte roula de nouveau sur ses gonds, et le même homme qui était entré dans la maison, en sortit chargé d'un fardeau, dont le volume extraordinaire expliquait les efforts qu'il semblait faire pour le soutenir. Cet homme s'achemina lentement vers le port, le sultan et le silih-dar ne lui laissèrent qu'une faible avance sur eux; et bien que tous les trois simultanément, grâce à l'obscurité et aux détours, qui tour à tour dérobaient ou protégeaient leur marche, sans que le moindre soupçon eût alarmé l'inconnu, ils arrivèrent à la pointe du sérail, où l'ombre projetée par l'enceinte des jardins impériaux, enveloppait la caïque tout entière. L'homme alors, s'étant arrêté, se débarrassa du fardeau qu'il traînait péniblement sur le rivage, afin de le précipiter dans la mer. Mais avant qu'il pût accomplir son dessein, le sultan, s'élançant à sa rencontre, lui posa la main sur l'épaule.

A cette brusque intervention, à la vue de ce visage sévère, qu'il était presque impossible à Mahmoud de déguiser, l'inconnu fléchit sur ses genoux, et se prosterna tout tremblant aux pieds du maître.

—Qui es-tu? comment te nommes-tu? quel est ce fardeau que tu vas livrer au flot de la mer? demanda Mahmoud d'une voix sévère.

Mais le malheureux, anéanti par une aussi redoutable apparition, ne trouvait point de réponse à ces paroles.

—Qui es-tu? répéta impatiemment le sultan.

—Hélas! un pauvre caïdji du port, qui ne cesse d'appeler les bénédictions d'Allah sur ta tête, balbutia l'homme, à mots entrecoupés.

—Quel est ce fardeau? reprit Mahmoud, en appuyant d'un ton moins rude sur cette question; car la probité des caïdjis est proverbiale à Constantinople.

Au lieu de répondre, celui-ci, levant un de ses bras, sans quitter son humble posture, l'étendit vers la mer, d'où les cadavres amoncelés des janissaires exterminés les jours précédens, étaient d'un instant à l'autre repoussés par la vague ou par le vent sur le rivage.

—Ah! c'est donc là le corps d'un janissaire que tu avais reçu chez toi, que tu avais soigné peut-être! s'écria Mahmoud, qui comprit le geste. Ignores-tu, s'écria-t-il avec un formidable éclat de colère dans le regard dans l'accent, qu'un fetfa fulminé contre eux a condamné ces rebelles, et que j'ai moi-même anathématisé tous ceux qui ne se rallieraient point sous l'étendard du prophète?

—Dieu est grand, dit le caïdji; ma vie t'appartient, sublime empereur; je suis coupable! punis ton esclave, ta sentence sera juste. Ce n'est point que je me sois rallié du mutin, ni que j'aie favorisé la révolte; mais celui qui est là dans ce sac de toile avait partagé son pilaf avec moi, lorsque, tout petit encore, je ne pouvais gagner ma nourriture en travaillant. Je n'ai pas cru que ce fut déplaire à Ta Hautesse, que d'ouvrir ma porte à celui qui m'avait ouvert son cœur. Et maintenant, puisque son sort était écrit, puisque tien n'a pu faire qu'il guérit de ses blessures, j'allais confier ses dépouilles à la mer, désespéré d'être trop pauvre pour lui acheter un tombeau.

Touché de ce discours, à la véracité duquel il était difficile de ne pas ajouter foi, Mahmoud resta un moment indécis et rêveur.

—Ton nom? dit-il enfin, la figure déjà plus sereine la voix douce et affectueuse.

—Hourchid.

—Et le sien?

—Mustapha.

—Tiens, Hourchid, continua le sultan, en lui glissant une bourse pleine d'or dans la main, voilà pour acheter un tombeau à ton ami Mustapha. La seule défense que j'impose à ta piété, c'est d'y graver avec son nom sa qualité de janissaire. Quand tu te seras acquitté de ce devoir, tu viendras au sérail, et je t'enrôlerai parmi les caïdjis de ma gondole. Adieu!

Ce disant, Mahmoud descendit dans sa barque avec le silih-dar; et le bostandji-bachi, sur son ordre, rama dans la direction de Beshik-Tash-Kiosk.

Hourchid, après avoir religieusement employé l'or du sultan à honorer son ami Mustapha d'une pierre tumulaire à Scutari, ne manqua pas de se présenter au sérail. Il devint un des familiers de Sa Hautesse, dont il exalta partout, dans sa gratitude, la libéralité et la clémence. Ce trait de générosité ne tarda pas à circuler de bouche en bouche, dans Stamboul, qu'il secoua un peu de la morne stupeur où l'avait plongé l'impitoyable destruction des janissaires.

Quelques temps après cependant, Mahmoud ayant annoncé plusieurs changemens importans dans l'administration et dans l'armée, un nouvel orage se forma contre lui; et sans hésiter il reprit immédiatement le cours de ses promenades nocturnes.

[*La fin demain*.]

## COMMERCIAL.

Mardi soir, 16 novembre 1841.

Il ne s'est fait que fort peu d'affaires depuis notre rapport de vendredi dernier. A l'exception de quelques transactions sur notre marché au coton et au sucre, nous n'avons aucun article qui mérite d'être signalé. Les produits de l'ouest, ainsi que nous en avons fait la remarque depuis près de deux mois sont toujours de plus en plus dépréciés: malgré les prix peu élevé que demandent les détenteurs il leur est impossible d'opérer.

Le temps est toujours remarquablement agréable. Le fleuve est sans variation.

COTON—Arrivé depuis le 12, de Louisiane et Mississipi 1823 balles, Tennessee et North Alabama 560, Arkansas 310, Texas 60, ensemble 14864 balles; expédiés dans le même espace de temps, pour Liverpool 6840, Aberdeen 30 du New York 1023, Boston 392, ensemble 9704, ce qui fait une augmentation du stock de 4880 balles et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 9841 balles.

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| 1841. 1er Sept. 1er. Stock en mains, | | 14,470 |
| Reçu cette semaine | 14,634 | |
| Antérieurement | 133,944 | 148,586 |
| | | 163,056 |
| Expédiés cette semaine | 9,704 | |
| De antérieurement | 60,338 | 69,042 |
| Stock en mains | | 93,414 |

Les ventes de coton depuis notre dernier rapport s'élèvent à 7600 balles, dont 3600 ont été vendues aujourd'hui. Les prix se maintiennent toujours très fermes, les opérations se partagent entre les acheteurs pour le nord et ceux d'Angleterre et du continent. Aujourd'hui, nous avons été désappointés de ne pas recevoir de nouvelles d'Europe; il n'y a pas de doute qu'elles nous arrivent aujourd'hui, car nous savons de Baltimore à la date du 8, que le steamship était arrivé à Boston.

*Louisiane et Mississipi.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ordinaire et bas, de | 7½ | à | 8 |
| Ordinaire, | 8½ | à | 8¾ |
| Bon ordinaire, | 9 | à | 9½ |
| Bon ordinaire et petit courant, | 10 | à | 10½ |
| Petit courant et courant, | 10½ | à | 11¼ |
| Bon courant | 12 | | |

*Tennessee & Alabama.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ordinaire et bas, de | — | à | — |
| Ordinaire, | — | à | — |
| Bon ordinaire, | — | à | — |
| Bon ordinaire et petit courant, | — | à | — |
| Petit courant et courant, | — | à | — |
| Bon courant, | — | à | — |

TABAC—Nous avons aujourd'hui en mains quelques boucauts de la nouvelle récolte, mais nous n'avons entendu parler d'aucune vente. D'ici à un mois il y a tout lieu de croire que notre stock sera abondant.

Arrivés depuis le 12 du courant 65 boucauts; en [illegible], dans le même espace de temps point.

ETAT DU TABAC.

| | | |
|---|---|---|
| 1841, 1 Sept. 1er. Stock en mains, | | 3,740 |
| Reçu cette semaine | 65 | |
| Antérieurement | 481 | 480 |
| | | 3 97 |
| Exporté cette semaine | 00 | |
| Antérieurement | 2,366 | 2,366 |
| Stock en mains | | [illegible] |

SUCRE—Les arrivages ont été très abondants depuis notre dernier rapport. Les ventes sur la levée ont atteint, chaux très considérable, s'élève à 7 ou 800 boucauts. Les prix dernièrement cités restent les mêmes, c'est-à-dire de 5 à 6 1/8 cents. Les ventes ne comportent de 20 boucauts qui, à l'exception de quelques uns envoyés au Nord, ont tous été dirigés sur les marchés de l'Ouest et de Mobile. Il y a eu quelques demandes de sucre aux habitations mais nous n'avons entendu parler d'aucune transaction. Les prix des sucres de la Havane sont toujours les mêmes, savoir: blanc 9 à 10 1/2, brun de 7 1/2 à 7 3/4 cents.

MELASSE—Les nombreux arrivages survenus depuis notre dernier rapport ont fait baisser d'un cent les prix de cet article que nous cotons maintenant de 20 à 21 c par gallon. Pas de vente sur habitation.

FARINE—Les affaires n'ont eu lieu que pour les besoins de la consommation. Les détenteurs de superfine ne réussissent que très difficilement et par petits lots à $4 84. Il y a bien encore quelques barils de farine aigre que l'on offre à $4, mais cet article est tout à fait sans demandes.

CHANGE—Il n'y a eu que très peu de variations dans le change depuis notre dernier rapport, nous cotons aujourd'hui comme suit:

CHANGE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sterling de | 11 à 11 1/2 | | |
| France, | 5 18¾ à | | |
| New-York, 60 jours de vue | 1 p. o/o prime. | | |
| Do 30 do do | 1 1/2 à | | |
| Do à vue do | 2 1/2 à 3 | | |
| Philadelphie 60 jours de vue, | 3 à 3½ p. ct. d'esc. | | |
| Do à vue | 1-2 à 1 pour cent de pri | | |
| Boston 60 jours | 1 pr. cent de prime | | |

FRET—Toujours très calme à nos dernières cotes que nous laissons subsister comme suit:

FRET.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Coton pour Liverpool | 7/16d | | |
| Do de Havre, | 1 c | | |
| Do de New York, | $1,25 par balles | | |
| Do de Boston, | 1½ à — | | |
| Tabac pour Cowes, | 45s — | | |
| Do de Londres directement, | 42 à 50 | | |
| Do do New York, | 4 00 à 5 00 | | |
| Do de Boston, | 6 00 à | | |
| Do de Philadelphie, | 00 à 00 | | |

## LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Diana, Eldridge, Liverpool, T C Holmes
Goel. Isabella, Peters, Sisal, R Jacob
Commercial, Peterson, Mobile, J H Ashbridge

ARRIVES.

Bateau de remorque Star, Eaton, des Passes, avec les navires L'Edouard, New York et Stephen Baldwin.

Bateau de remorque Claiborne, Martin, des Passes, avec le navire Creole.

Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes—avec les navires St. Lawrence et Tamenend.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes, avec le navire Shakspeare et le brick Levy Island.

Bateau de remorque Tennessee, Riddle, des Passes—avec le navire St. Mary, barque Teresa Cabana et la goe. Hero.

Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes, avec les navires Columbia, Lord Seaton et la barque J H Adams.

Navire Lord Seaton, Fitzsimmons, de Belfast.

Navire New England, Lowell, de Bath, Me.

Navire Charles, Collin de Portsmouth N. H.

Navire Creole, Dillingham, en 30 jours de Bordeaux, au capitaine, avec un chargement consigné à L. Plessy, Brugier, P Delmaine, F Bonis, Mouro, F A Lahusse, D Ferrand, Faugil fils, J Monier, E Prochereau, P Barbereau, P Jordi, St Minard, P Rede, Dubonchel, J Dillingham, Longlé Daroche, de M Lucas et à ordre.

Navire L'Edouard, Laguerenne, en 36 jours de Bordeaux, avec un chargement à B Lacoste, H & W Anderson, J Chalaron, B Cahusac fils, A & Z Cavelier, L'Hotellier & Boyries, Plicque & Lebeau, E L Bernard, Talamon & Herreny, Valeton & co, Ch. Dufour, Herbeau Frères, J Claiand, B Lacoste, Laguerenne, J Paussig, F Bonis, Rieumus, J Albert, Lafont, C Dufour. Passagers, Barincou, Teilhard, Nuney, Madame Sers, sœur et 2 enfans, Mlle Julia Moulin, et 30 dans l'entrepont.

Navire Tamenend, Lovett, de New Castle.
Navire Clyde, Theobald, 18 de New-York.
Navire Stephen Baldwin, Glidden, de Philadelphie.
Navire New York, Watchor, de Brême.
Navire Shakspeare, Miner, de New York.
Navire St. Lawrence, Brown, de Hamburg.
Navire St. Mary, Foster, de New York.
Navire Columbia, Clark, de Philadelphie.
Barque Teresa Cabana, Belavent, de St. Yago de Cuba.
Barque J H Adams, Rothfus, de Brême.
Brick Levy Island, Howell, de Richmond.
Brick Delta, Francis, de Malaga.
Goel. Hero, Sabate, de la Havane.
Navire à vapeur New York, Wright, en 30 heures de Galveston.
Steamer Cumanche, Lartigue, de Baton Rouge.
" Buckeye, Hooper, du Bayou Sarah.
" P. Mallet, Smoker, d'Alexandrie.
" Patrick Henry, Snow, de Cincinnati.

MEMORANDA.

Baltimore, 7 nov—Arrivée, barque Mary, Myrick, N. O.; parti, nav. Europa, McLellan.

Middleton, 2 oct—Partie, barque Osprey, pour la Nlle Orléans.

Les navires Charles Carroll et Trenton, devait partir de Boston pour ce port le 6 nov.

DERNIERES DATES.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| New York | nov 6 | | [illegible] | oct 4 | |
| [illegible] | nov 3 | | Liverpool | oct 4 | |
| [illegible] | nov 7 | | [illegible] | oct 4 | |
| [illegible] | nov 7 | | [illegible] | oct 3 | |
| [illegible] | nov 7 | | Bordeaux | sept 30 | |
| [illegible] | nov 10 | | [illegible] | sept 26 | |
| [illegible] | oct 27 | | [illegible] | sept 16 | |
| [illegible] | oct 3 | | [illegible] | oct 1 | |
| [illegible] | oct 14 | | [illegible] | nov 13 | |

☞ Le steamer LUDA est actuellement prêt à recevoir du fret au bout de la rue Conti, et partira comme il devrait, pour Port Hudson et le Bayou Sara, dimanche prochain, à 10 heures. L'accident survenu à ce bateau provenait de ce que la bâche de sa machine ayant été mal fondue elle s'est cassée. On peut en voir un morceau à bord. Le Paulina, qui a pris le fret du LUDA, sera de retour jeudi matin. 17 nov—[illegible]

## VENTES DU SHERIF.

Charley Bower, [illegible]

COUR DE DISTRICT [illegible] — [illegible] Chartres, Lundi, 20 Décembre 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir: [illegible]

Les lots Nos. [illegible] Termes de la vente [illegible] Conditions comptant.

17 nov—4 J. L. TRIVLEN, Shérif de la Cour de District

☞ Nous sommes invités à appeler l'attention du public sur la vente du stock de magasin de quincaillerie et coutellerie de MM Al and & Kirkman & Co qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures.

Voir les termes des avis d'encan.

☞ Le navire l'Edouard, venant de Bordeaux, commencera son déchargement jeudi 18 courant. Messieurs les consignataires sont priés de retirer leurs permis et procéder à l'enlèvement de leurs marchandises sur la Levée. 17 nov C. DUFOUR

☞ Au une dette contractée par l'équipage du navire Edouard venant de Bordeaux, ne sera payée que par le capitaine ou le consignataire du bâtiment. 17 nov C. DUFOUR.

AVIS.

MADAME MONTILLY a l'honneur d'annoncer au public, et particulièrement aux mères de famille, qu'elle vient de transporter rue Royale No. [illegible], son EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES qu'elle a dirigé pendant [illegible] ans rue St-Louis 93.

Le nouveau local où elle vient de s'établir, offrant le précieux avantage d'être convenablement situé pour le travail et le silence nécessaires aux études, et au besoin, si on le désire, sous le rapport de l'étendue, de la salubrité, elle peut désormais y admettre à demeure quelques jeunes personnes de plus, outre les externes que les parents pourraient y envoyer.

Dans cette institution, le Cours comprend:

LA LECTURE, LA GEOGRAPHIE,
L'ECRITURE, LA MYTHOLOGIE,
L'ARITHMETIQUE,
LA LANGUE FRANÇAISE, L'HISTOIRE ANCIENNE,
ANGLAISE, MODERNE,
LA MUSIQUE,
LA LANGUE ANGLAISE y est enseignée par un très habile professeur (M. Johnson), et les demoiselles américaines pour qui l'anglais y recevront des soins particuliers afin de les mettre en peu de temps à portée de suivre les Cours des études en français avec autant d'avantage que les jeunes créoles.

Les prix de la pension et de l'instruction pour les jeunes personnes à demeure est plus ou moins élevé suivant leur âge.

Quiconque désire de pouvoir dignement [illegible] à la connaissance des parents qui lui confieront l'éducation de leurs enfants, Madame M. croit devoir se conformer à un usage établi en adressant les personnes qui désireraient prendre des informations, à

Messrs F. Soulé, D. et Alex. Prieur, E. A. Canon, L. Lyms, Sam. Locke, M. et Mme Lafaille, Mme Lebreton, M. et Mme Fernán. — Nouvelle-Orléans.

Thibodeauxville, (La Fourche Intérieure.) — Pointe Coupée, [illegible]

17 nov—1

AVIS

DEUX demoiselles sachant travailler dans les modes trouveront de l'emploi chez Mme. DUBARRY, rue Royale, No 166. 12 nov—3

AUX DAMES.—On donnera de l'occupation à une dame bien qualifiée, parlant anglais et français, afin d'aider à travailler dans un magasin de modes. Conditions avantageuses. Mme D F WATROUTE, 17 nov—3 à Canal.

JOSEPH HARROD — FRANCIS D DARLING
HARROD & DARLING,

☞ Marchands commissionnaires et agents de la ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Boston. Rue de la Commune—Nouvelle-Orléans.

REFERENCES.
Mon. Abbott Lawrence,
MM. Chandler, Howard & Co. — Boston
Fairfield, Lincoln & Co
Emmerson, Harris & Potter,
Josiah Macy & Son—New York,
Child & Hooper—Mobile,
Charles Harrod—Nouvelle-Orléans,
L. V. & G. Nauvoll & Co. — St. Louis
Hocburton & King,
J. C. Parkhurst—Cincinnati.
17 nov.

WHITMAN & M'NAIR,
ENCANTEURS,
No. 38 rue St. Charles, encoignure Commune
Vente de marchandises au magasin tous les Lundi, Mardi et Vendredi. 17 nov—30

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire ETNA, capitaine Alberti, venant de Bordeaux:
300 barriques vin rouge Montferrand,
80 do de St. Estèphe, Médoc,
100 barils vin blanc, Barsac et Sauterne,
30 quarts eau-de-vie dog. ac. de Provence,
110 barils vinaigre,
1000 caisses vin rouge St. Estèphe,
100 do vin blanc sauterne,
50 do absynthe suisse,
60 do liqueurs assorties,
100 do fruits à l'eau-de-vie
60 do fruits assortis au jus
60 paniers anisette,
150 paniers huile d'olive surfine,
Sardines, petits pois, truffes, cèpes, &c, conserves alimentaires,
Vermicelli et macaroni,
Chapeaux de soie de coton,
Chapeaux de soie &c. &c.
Conditions libérales.
17 nov—3 THEOPHILE BARBANCEY, 21 C[...]

A LOUER—Le magasin rue des Magasins, [illegible] Poydras, [illegible]

[illegible]

WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

BEURRE de Goshen—[illegible] en débarquement du Shakspeare, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

TABAC—300 caisses tabac Virginie [illegible] WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

BLANC de baleine—[illegible] caisses New Bedford de [illegible] numéros, à vendre par W C WHITRIDGE, 78 Magasins.

CLOUS de Boston et de Philadelphie de différentes dimensions à vendre par W C WHITRIDGE, 78 Magasins.

HUILE de baleine blanche à vendre par W C WHITRIDGE, 78 Magasins.

HUILE de tonneurs—20 barils en magasin, à vendre par W. C. WHITRIDGE, 78 Magasins.

VIN de Champagne [illegible] W C WHITRIDGE 78 Magasins.

THE impérial et poudre à canon à vendre par W C WHITRIDGE, 78 Magasins.

LIQUEURS—3 pipes genièvre de Hollande, 20 barils eau de vie de pêche, 40 barils vieux whiskey Monongahela en magasin, à vendre par W. C. WHITRIDGE, 78 Magasins.

PORC, bœuf, jambons et saindoux de différentes qualités à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 49, Tchoupitoulas.

GENIEVRE de pays et whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre en magasin par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 49, Tchoupitoulas.

400 BARILS huile et résine à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73 Commune.

600 BOISSEAUX sel des îles Turques, cargaison du brick Gibraltar, à vendre en lots au gré des acheteurs par S. & J. P. WHITNEY, 73 rue de la Commune.

SACS DE PITRE—300 balles à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73 Commune.

CHANGE sur Philadelphie—Traites à vue en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT, 32, St. Louis.

EAU de Vie—25 demi pipes eau de vie de provenance, débarquement du navire l'Edouard, à vendre par J. ALBERT, 32, St. Louis.

SULFATE de Quinine—6 caisses sulfate de Quinine, à vendre par J. ALBERT, 32, St. Louis.

HUILE—300 gallons d'huile de baleine pure, récemment [illegible] des manufactures, et garantie excellente, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Douane.

POISSONS salé—300 caisses morue, 100 paquets maquereau, 50 barils saumons, [illegible] barils de harengs, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Douane.

BEURRE et Fromage—60 firquins beurre Goshen, 100 caisses fromage do. à vendre par TUFTS & HOBART, 29 rue de la Douane.

SAVON 1500 caisses savon de Bishop & Co., New York, des marques Winchester, Jackson, Gould et Brooks, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, rue de la Douane.

TABAC à priser—5 balles tabac écossais, 15 caisses [illegible], 10 caisses macouba, en baril, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, rue de la Commune.

SEL d'epsom, alun et blanc de plomb—50 barils sel d'Epsom, de Baltimore; 30 barils alun, et 100 barils de plomb, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, rue de la Commune.

MEDECINE et préparations chimiques—Un choix de diverses fraîches et préparations chimiques, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29 rue de la Commune.

BOUTEILLES à madère—300 paniers bouteilles à madère, venant de débarquer et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, rue de la Commune.

GRAINES de lin—20 barils graines de lin fraîches, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, rue de la Commune.

HUILE de palmachristi—10 barils huile de palmachristi, à vendre à bas prix par JARVIS & ANDREWS, 29, rue de la Commune.

HUILE de lin—20 barils huile pure, à [illegible], à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, rue de la Commune.

$ 10 DE RECOMPENSE.

BERONT donnée à celui qui arrêtera et conduira au No. 44, rue de la Vieille Levée, ou dans une des geôles de cette paroisse, le nègre HENRY parti marron de chez le soussigné le 11 courant, de taille est d'environ 5 pieds 6 à 8 pouces, les jambes et il a une coupure au bout du [illegible]. Les personnes [illegible] seront prévenues de ne pas le prendre à leur emploi, sous peine d'être poursuivies selon la loi. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1841. 17 nov—1 A. LEBEAU.

UNE récompense de VINGT PIASTRES, sera payée à quiconque logera dans la geôle de la première municipalité, le mulâtre JOHN bien connu comme un des porteurs de l'hôtel de France, âgé d'environ [illegible] ans, grand, [illegible]. [illegible] dans la troisième municipalité.

$15 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de la résidence du soussigné à Baton-Rouge le 31 du mois dernier, le nègre HAMILTON, âgé d'environ 40 ans, [illegible]. Je paierai la récompense ci-dessus à celui qui l'ayant trouvé en ville le logera à la geôle [illegible]. [illegible] WILCOX. 16 nov—6 JARVIS & ANDREWS, 29, Commune.

## AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
JEUDI, 18 NOVEMBRE 1841.
Première représentation de
Mr. PAUL
dans
L'HERCULE FRANÇAIS.
LES ENFANTS DE TROUPE,
Vaudeville en 2 actes.
LA MAITRESSE DE LANGUES,
Vaudeville en 1 acte.

THEATRE ST. CHARLES.
Bénéfice de Mr. HERR CLINE.
Mercredi, 17 novembre 1841.
Le spectacle commencera par une grande ascension avec une brouette par Mr. HERR CLINE.
Grande ascension par tous les écuyers.
Suivie de la petite comédie
QUALLI! FAIT?
Le spectacle sera terminé par le drame nautique
LE MATELOT ASSASSINÉ.

MR. E. BERTIS a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de prendre le local de la salle St. Louis, etc. [illegible] Le salon de la salle St. Louis [illegible] 16 nov—6

CAFÉ DE PARIS,
RUE ST LOUIS EN FACE LA BOURSE.

LE RESTAURANT [illegible] 16 nov—6

ACADÉMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.
1 Vieux Carré, et St. Louis.

CETTE institution dirigée par MM. Bertus et Boreti est ouverte. Les leçons de danse auront lieu les lundi, mercredi, vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières se donnent à domicile. Le jour sont au domicile des élèves ou à l'Académie. Le grand nombre de leçons [illegible] 11 nov

COURS DE DANSE.

Mr EUGÈNE, professeur de danse à Paris, étant arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services à toute famille de cette ville. Sa méthode, [illegible] 18 nov—1m.

LIBRAIRIE FRANÇAISE
185, RUE ROYALE.

[illegible] ROSS, successeur de E. FRÉMAUX, prévient le public qu'il a reçu un grand assortiment de romans nouveaux des meilleurs auteurs, livres de classe, etc. et un joli choix de livres de prières, papier, registres et fournitures de bureau, etc. 11 nov—6

PENSION ET DEMI-PENSION
dirigée par Mme GRANET.

No 88, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.
MME. GRANET a l'honneur de prévenir le public que son établissement est toujours en pleine activité Elle espère que ses élèves seront [illegible] 18 nov—1

SALLE DES QUARANTE.

LES personnes composant les BALS DES QUARANTE, sont respectueusement prévenues que le second BAL aura lieu jeudi prochain, 18 du courant.
15 nov—1

A. B. ROMAN.
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

AU juge de la Paroisse de St. Martin—Au juge de la Paroisse de Ste Mary—Au juge de la Paroisse de Lafayette, et à tous ceux qu'il peut concerner, salut: [illegible]

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, [illegible] jour de [illegible] l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et un, et la soixante-sixième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. [Signé] A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur, LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat.

AVIS est par le présent donné au public de ne pas négocier un billet fait par Hudson Englehardt [illegible] 8 nov—6 G. B. YOUNG.

FUSILS ET FUSILS ANGLAIS—[illegible] VICTOR WILTZ, 16 V Levée.

[illegible]

BLANC DE BALEINE—[illegible] WAL[illegible] & COCHRAN, 28 Nouvelle Levée

AVIS—[illegible] L. H. GALE, [illegible] rue de la Commune

[illegible]

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS. [illegible] 9 novembre 1841 [illegible] GEO. O. HALL, Caissier.

SATINS blancs et de couleur—Quelques balles à vendre à bas prix pour clore une facture, par CHARLES LEGG, 11, Chartres.

MALLES françaises—100 malles françaises; 20 do américaines, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 26, Chartres.

DRAPS et Casimirs—[illegible] et drap noirs, drap couleur, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 26, Chartres.

CHEMISES de coton—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 26, rue de Chartres.

CHAUX—[illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

1000 MATERIAUX DE CONSTRUCTION.
BARRIQUES chaux
100 barils ciment hydraulique.
[illegible]
Actuellement en débarquement et à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

EAU de vie—15 1/2 pipes eau de vie de Brunet, [illegible] G. BEDFORD & BECK, [illegible] rue de la Douane.

TOILE à voile de Russie—Quelques balles, à vendre à bas prix pour clore une facture, par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

FARINE—300 barils (de bonne dernière) marque de Cincinnati, en magasin, à vendre par M. A. ROBICHAUX, 77, Commune.

WHISKEY rectifié—300 barils, à vendre par J. VAIMIN & Co. [illegible] Tchoupitoulas.

WIGGIN & DAVENPORT,
Marchands commissionnaires
[illegible] rue des Magasins.

A LOUER un comptoir [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, [illegible] rue des Magasins.

CLOUS—300 barillets clous de Boston, coton de Lowell, 1000 caisses bleu de baleine [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, [illegible] rue des Magasins.

TABAC manufacturé—[illegible] WIGGIN & DAVENPORT, 52, Magasins.

LIQUEURS de pays—100 barils à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, [illegible] rue des Magasins.

VIN—Quelques caisses qualité supérieure, Porto et [illegible] à vendre par ALEX GOW, 30, rue Bienville.

HUILE pour peintures et [illegible] ALEX. GOW, 30, rue Bienville

CORDE d'emballage—150 rouleaux de différentes dimensions, à vendre par ALEX. GOW, 30, rue Bienville.

BLANC de Baleine, &c—50 caisses blanc de baleine, [illegible] WM. FROST & Co, 20, Vieille Levée.

COUVERTURES de Montpellier—[illegible] balles, reçues par le navire Mozart [illegible] BLANCHARD, RIMER & Co., 14, Bienville.

LES personnes qui [illegible] le navire JOHN TAYLOR de Liverpool, [illegible] R GRONING & Co. 67 rue des Magasins.

VENDRE par les soussignés, reçus par le navire Etna, capitaine Alberti, à Bordeaux:
[illegible]
J. & L. GARNIER.
16 nov

## [illegible]

MODES ET NOUVEAUTÉS.

G. DELOUVRE a l'honneur de faire savoir aux dames qu'il fera l'ouverture de son magasin de nouveautés [illegible] 141, rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Louis. 16 nov—6

G. THOMAS prévient les dames de la Nouvelle-Orléans qu'il fera l'ouverture de ses modes et nouveautés jeudi 18 du courant, dans son magasin rue Canal No. 26. 16 nov—3

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mr. L. BICOCQ, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il a transporté son magasin rue de Chartres No. 77, [illegible] et qu'il fera l'ouverture de ses nouveautés incessamment. 16 nov—3

MADAME FRYER a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle est arrivée de Paris avec un grand assortiment de MODES et NOUVEAUTÉS, [illegible]. Elle en fera l'ouverture mercredi prochain, 17 courant.

MADAME VINCENT a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville, qu'elle vient de recevoir par les navires Tagliani et Creole [illegible] MODES [illegible] 17, rue Bourbon, entre St. Pierre et Toulouse. 11 nov 6

MME. LÉON LEBONDIDIER, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera l'ouverture de son magasin rue Royale, [illegible] mardi, 16 du courant. On y trouvera un bel assortiment à des prix très modérés. 15 nov

Mme Vve FREMINEAU, rue St. Pierre No 40, entre Bourbon et Dauphine, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir par le Tagliani un [illegible] assortiment de modes et nouveautés, dont elle fera l'ouverture Samedi le 13 novembre. 11 nov—6

MADAME MOLLOT attendue à Cochrane a l'honneur de prévenir ainsi que son associée [illegible] rue Royale, [illegible] Louis XIV, [illegible] 16 nov—6

NOUVEAUTÉS POUR HOMMES ET FEMMES

Le soussigné, arrivé de France sur le navire Tagliani, offre à vendre en gros et en détail, à son magasin, rue Royale No. 187, un assortiment [illegible] 11 nov—46 L. F. SINDOS, 187, rue Royale.

[illegible]

POUR ST. LOUIS.—Le steam boat PREEMPTION, ayant des fortunes rotaux, partira positivement le 17 du courant à 10 heures. Pour passage ou fret, s'adresser à bord, ou à JOHN R. SHAW & Co. Agents, Marie Poydras.
17 nov

POUR ST. LOUIS, ALTON—Le beau bateau à vapeur ORONOKO, capt. Peyton, [illegible] BOOGET & HAWTHORN, 63 Gravier.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Pour partir de la Nouvelle Orléans tous les dix jours

| | | | |
|---|---|---|---|
| Navire Kentucky | 450 tonneaux, | capitaine | J. L. Rogers |
| St.-Louis, | 450 | — | Orne Km. |
| Tennessee, | 400 | — | G. D. Wise |
| Barque Bashaw, | 350 | — | Foy Hoover |
| Chickasaw, | 200 | — | F. A. Burnes |
| Natchez | 300 | — | J. S. Lindsey |

Tous les navires ci-dessus sont de première classe, doublés en cuivre, [illegible] HARROD & DARLING, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK.

Le navire HUDSON, capitaine Page, est maintenant en chargement [illegible] S & J P WHITNEY, 73 rue de la Comp.

POUR BOSTON.—Ligne régulière de Boston et la Nouvelle-Orléans. Le navire de 1re classe KENTUCKY, capitaine Rogers [illegible] HARROD & DARLING, 81, rue Gravier.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot SYLPHIDE [illegible] S & J P WHITNEY, 73 rue de la Comp.

POUR LIVERPOOL.
Le brick DANNEMARK, capitaine Frost, [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 97, rue de la Comp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de voilier ZAIDE, capitaine Thayer [illegible] LEVI H. GALE, 28, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire LELIA, capitaine Hoggins [illegible] LEVI H. GALE, 28, rue de la Commune.

A FRETER pour un port de France, ou à vendre, le beau navire AUGUSTA, du voilier et doublé et chevillé en cuivre [illegible] PALMER & JOHNSTON, Rue de la Levée, près de l'Hôtel de la Marine.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe LOUIS XIV, en mâtiné [illegible] T. OXNARD jeune, No. 13, Bank Place.

POUR NEW-YORK—Le navire de voilier OCONEE, capitaine Jackson, [illegible] JAMES E. WOODRUFF, No. 70, rue de la Comp.

☞ Le Mississipi succèdera à l'Oconee.

POUR NEW-YORK.

Le navire fin voilier de première classe doublé et chevillé en cuivre AZELIA capitaine J. B. Fisk, [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

VENDRE OU A AFFRETER—Le brick américain SAM HOUSTON. Pour les conditions s'adresser à ALEX GOW, 30 rue Bienville.

POUR VERA CRUZ—La goélette WATER WITCH, capitaine Arnoux, [illegible] A. CAPDEVIELLE, CUCULLU, [illegible] Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe TAGLIONI, capitaine Rogers, [illegible] CHEVREMONT & Co. 69, Royale.

BARQUE SUZANNE, POUR BORDEAUX

Quelques passagers pourront être bien logés à bord de ce navire qui partira positivement le [illegible] N. WILKINSON 96, Gravier.

POUR LA GUADELOUPE ET LA MARTINIQUE.
La Goélette SUBTILE [illegible] La DUFOUR, No 1 Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Passage seulement.—Le [illegible] CHEVREMONT & Co. 69 rue Royale.

AUX HABITANTS, AUX TONNELIERS, AUX CHARRONS, &c.

LE soussigné a à vendre à son chantier [illegible] de la ville de Lafayette, à bon marché [illegible]
[illegible] MORTIMER [illegible]

ADOLPHE MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No. 27, rue Royale, entre les rues Bienville et de la Douane. 6 nov—15

MANCHES de Cypre à vendre—Un grand assortiment de manches de Cypre [illegible] E J WHITE.

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNÉS.

MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, [illegible]

LE soussigné offre à l'inspection et en vente un grand et magnifique assortiment de TAPIS ANGLAIS ET AMERICAINS, [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR WHITMAN & M'NAIR.
Bureau, rue St. Charles, encoignure Commune.
IL sera vendu mercredi, 17 du courant, à 10 heures et demie, à l'[illegible] magasin d'encan, [illegible] MARCHANDISES étrangères et du pays, [illegible]
Aussi—Un grand lot de vins, liqueurs, cigares et tabac. 17 nov

PAR J. GUINAULT.
Magasin de beaux meubles à l'encan.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'étant sur son intention de liquider ses affaires, il offrira en vente [illegible] SANS AUCUNE RESERVE, le jeudi 25 novembre 1841, à 10 heures du matin, rue Royale, entre Dumaine et Ste. Philippe, [illegible]
Conditions comptant. 17 nov—8 CHARLES GIRARD.

PAR J. B. SLAGHT.
EN vertu d'un décret de la Cour de District [illegible]
BIENS FONDS
[illegible]
AUSSI:
[illegible]

Grande vente par catalogue de marchandises du pays.
PAR VINCENT ET DE FERRIET.
IL sera vendu vendredi prochain, 19 du courant, à 10 heures, au magasin de MM. Wm. Frost & Co. rue de la [illegible]
QUATRE CENT CINQUANTE colis de marchandises du pays, consistant en [illegible]

PAR HEWLETT & CENAS
VENTE DE MEUBLES
[illegible]

VENTE DE JARDINIERS DU PORT
PAR J. A. BEARD
[illegible]

PAR A. L. FERRIET
[illegible]

PAR J. GUINAULT
[illegible]

PAR R. B. STEES
Coffre et fours de campagne
[illegible]

PAR A. L. FERRIET.
[illegible]

PAR R. B. STEES
Vente de Syndic.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse [illegible]

ACTIONS.
[illegible] actions de la Banque de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, [illegible]

ESCLAVES.
[illegible]
NINA, âgée d'environ 24 ans, domestique de maison;
AUGUSTE, âgé d'environ 17 ans, domestique de maison.
[illegible]

CHASSEURS ST. BERNARD.
LA Compagnie se réunira dimanche prochain [illegible]
Par ordre du capitaine,
F. LACROIX,
Maréchal-des-logis chef.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
ATENCION!
[illegible]

CAZADORES DE ORLEANS. ATENCION.
[illegible]
Nueva Orleans, 15 de noviembre 1841.
De orden del primer teniente comandante.
F. A. GARCIA,
Sargento primero.
16 nov

JAEGER ACHTUNG!
[illegible]
HENRY ANTE.
J. C. WAGNER, Oberjaeger.

GARDES D'ORLEANS
Ecole de Compagnie.
Les membres actifs de la compagnie des Gardes d'Orléans, sont requis de se réunir ce soir à 7 heures à la galerie de l'Hôtel de Ville, afin d'assister [illegible]
Par ordre du capitaine,
ANT. DUBUC,
Sergent-major.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. SLAGHT.
IL sera vendu aujourd'hui, 17 du courant, à 10 heures du matin, rue du Canal, entre les rues Magasins et Levée, [illegible] 17 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
JEUDI après midi, à 4 heures, il sera vendu le contenu d'une grocery, à l'encoignure des rues de Quay [illegible] Rempart, [illegible]
Conditions, comptant. 17 nov

PAR R. B. STEES.
IL sera vendu aujourd'hui mercredi 17 du courant, à midi, à la Bourse St Louis:
Le nègre Isaac, âgé d'environ 30 ans, bon boulanger et nègre de champ garanti [illegible]
La négresse Mary, âgée d'environ 17 ans, négresse de champ et domestique de maison, pleinement garantie.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 30 jours de crédit en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks, aux frais de l'acquéreur. 17 nov

PAR L. JANEY.
Vente par ordre.
IL sera vendu vendredi 19 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan:
Un grand assortiment de marchandises sèches, [illegible]
Aussi: brodequins, [illegible]
Conditions à la vente. 17 nov

PAR WHITMAN & McNAIR.
Vente de syndic.
IL sera vendu samedi, 18 décembre 1841, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse [illegible]

AUSSI:
[illegible]
Conditions—Un cinquième comptant, la balance [illegible]
Les actes de vente par devant Wm. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
La propriété ci-dessus ou [illegible] S. Walton à son [illegible]

PAR H. J. DOMINGUEZ
Vente positive sans réserve, pour cesser [illegible]
IL sera vendu samedi 20 novembre, à la Cité, rue St. Louis: [illegible]
Conditions, comptant.

CONSIGNATIONS DU NORD, EN DEBARQUEMENT.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu mercredi dix-sept du courant, [illegible]
[illegible]

PAR F. S. TRICOU
Henry Wales contre ses créanciers.
IL sera vendu le vendredi 19 novembre 1841 à 10 heures, [illegible]

GRANDE VENTE PAR COLIS DE MARCHANDISES SECHES DU PAYS.
PAR VINCENT ET DE FERRIET
IL sera vendu jeudi prochain 18 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan: [illegible]

SUCCESSION DE J. O. WILLIAMS.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan mardi 30 du courant à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, [illegible]
[illegible]